

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi huit octobre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2020 transmise le 2 octobre 2020

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CARLIN Adeline, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GHESQUIER Bertrand, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, LERSTEAU Mathieu, ONDET Frédéric, PELLETIER Corinne, RENAULT Anne-Marie et SAUTER Virginie.

ABSENTE EXCUSEE : MORICET Sandrine

Monsieur GHESQUIER Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Reprise de la boulangerie : Présence de Monsieur MOREAU Didier, repreneur du fonds de commerce
- Travaux boulangerie : peinture - électricité
- Loches Sud Touraine : proposition d'adhérer au groupement de commandes voirie composé de 2 prestations : fourniture de matériau et travaux de voirie
- Application d'information et d'alerte aux citoyens : Panneau Pocket ou Illiwap
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation de délégués au Syndicat de Transports Scolaires
- Décision modificative budgétaire
- Demande de stationnement vente pizzas
- Questions diverses : réunion commission voirie pour curage des fossés, plan prévisionnel d'épandage des boues, cérémonie du 11 novembre - annulation repas des Anciens, commission de contrôle de la liste électorale, cabinet médical, courrier d'un porteur de projets éoliens

Délibération n° 2020-52-3.3

Objet : Boulangerie

Monsieur MOREAU Didier, boulanger pâtissier de métier, est très intéressé par la reprise de la boulangerie. Il est venu visiter avec sa conjointe les locaux en septembre et a déposé sa candidature. Monsieur le Maire demande à Monsieur MOREAU, présent au Conseil Municipal, de bien vouloir développer son projet.

Après cet échange et le départ de l'intéressé, Monsieur le Maire indique que Monsieur MOREAU bénéficie de toutes les qualités requises pour exercer l'activité de boulanger pâtissier, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation de cette candidature et le mode de gestion des locaux.

Il rappelle le montant du loyer mensuel de la partie professionnelle (magasin, arrière cuisine, salle d'eau, Wc, fournil et laboratoire à pâtisserie) : 335.35 € HT soit 402.42 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité décide :

- de retenir la candidature de Monsieur MOREAU Didier pour la future exploitation de la boulangerie
- de maintenir le montant du loyer commercial mensuel à 335.35 € HT soit 402.42 € TTC
- d'aider à la reprise de l'activité en réduisant les premiers loyers de la partie professionnelle, à savoir :
 - 1^{er} mois décembre 2020 : gratuité du loyer
 - 2^{ème} mois janvier 2021 : 50 % du montant du loyer actuel
 - 3^{ème} mois à partir de février 2021 : le loyer sera dû en totalité.

- de faire établir par Maître Anglada, notaire à Loches un bail commercial dérogatoire d'une durée de 12 mois pour la partie commerciale et un bail d'habitation pour le logement situé au-dessus de la boulangerie entre la Commune et Monsieur MOREAU,
- de maintenir le montant du loyer mensuel d'habitation à la somme de 264.02 euros
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2020-53-1.1

Objet : Travaux boulangerie : peinture – électricité

Suite à la visite des locaux le jeudi 3 septembre 2020, le Conseil Municipal a estimé qu'il était indispensable de réaliser des travaux dans le logement d'habitation et la cuisine attenante à l'espace de vente.

Un dossier technique immobilier a été réalisé le 08 septembre 2020, il ressort de l'expertise les conclusions suivantes :

- Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante,
- Il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur (logement),
- L'installation intérieure d'électricité du logement comporte des anomalies pour lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent,
- Un rapport de vérification des installations électriques réalisé par Qualiconsult en 2020 fait également état de nombreuses non conformités dans la partie commerciale (fournil, magasin).

Monsieur le Maire présente :

- deux devis pour des travaux de peinture :
 - SARL DENONIN 9 556.70 € HT
 - SARL HARTIS 10 027.68 € HT
- un devis pour la mise aux normes électrique du fournil et magasin 3 307.37 € HT

Il faudra également remplacer plusieurs convecteurs dans le logement.

Concernant la réfection des peintures et afin de baisser le coût des travaux, l'agent communal effectuera la réfection des chambres de l'étage et de la cuisine du rez de chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de faire des travaux pour réhabiliter le logement au-dessus de la boulangerie,
- accepte de confier une partie des travaux de peinture à l'entreprise DENONIN de Reignac-sur-Indre pour un montant de 5.579,20 euros HT (fournil, hall d'entrée côté porche, cage d'escalier, palier étage, plafond séjour, salle de bains, WC, vitrification sol parquet + escalier),
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour la mise aux normes électrique du fournil et du magasin au titre du dernier commerce.

Délibération n° 2020-54-5.7

Objet : Loches Sud Touraine : proposition d'adhérer au groupement de commandes voirie composé de 2 prestations : fourniture de matériau et travaux de voirie

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2021 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2021 et de l'autoriser à signer la convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

- autorise le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

Délibération n° 2020-55-1.4

Objet : Application d'information et d'alerte aux citoyens : Panneau Pocket ou Illiwap

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une application gratuite pour les administrés via smartphone permettant de communiquer en temps réel avec les administrés sous forme de notifications.

Le Maire propose deux applications d'information aux habitants :

- Illiwap :
Abonnement 12 mois premiers pas 150 € TTC
- Panneau Pocket :
Abonnement 12 mois 180 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place l'application Illiwap pour le territoire de la commune.

Délibération n° 2020-56-5.3

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner un représentant de la commune en charge des relations entre la commune et le ministère de la Défense pour la durée du mandat.

Il demande aux conseillers municipaux, si un élu est intéressé pour prendre ce rôle.

Monsieur Jean-Louis CHAMPIGNY se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Jean-Louis CHAMPIGNY en qualité de Correspondant Défense .

Délibération n° 2020-57-5.3

Objet : Désignation de délégués au Syndicat de Transport Scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la Commune au Syndicat Mixte de Transport Scolaire du Lochois.

Ce syndicat exerce au lieu et place de toutes les collectivités membres la compétence du transport des élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
---------------------	---------------------

Monsieur Frédéric ONDET	Madame Nadine DOUCET
Madame Corinne PELLETIER	Madame Marie-Pierre BROSSARD

Délibération n° 2020-58-7.1

Objet : Budget - décision modificative n° 3

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au budget unique de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Certains crédits étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget au titre de la décision modificative n° 3 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Compte		Montant
65 Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 700.00
67 Charges exceptionnelles	6745	Subventions aux personnes de droit privé	+ 700.00

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la délibération modificative n° 3.

Questions diverses

- Demande de stationnement vente pizzas
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un mail du 24 septembre 2020 de Saveurs Pizza sollicitant un emplacement pour vendre des pizzas les vendredi soir, mardi soir ou mercredi soir.
Après en délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il y a déjà sur la commune des offres ponctuelles de vente de pizzas, ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Réunion commission voirie pour curage des fossés : Rendez-vous le vendredi 16 octobre 2020 à 18 heures au lieudit Belêtré.
- Le plan prévisionnel d'épandage des boues issues de la station d'épuration de la Grange David été 2020 est remis pour information à chaque conseiller municipal.
- Cérémonie du 11 novembre - annulation repas des Anciens
Vu les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus Covid-19, le Conseil Municipal décide d'annuler le repas des aînés. Un panier garni sera offert au plus de 70 ans à la fin de l'année.
- Commission de contrôle de la liste électorale
Madame Corinne PELLETIER, conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, est nommée pour siéger à la Commission de Contrôle de la liste électorale.

- Cabinet médical : Mme Rolin quittera le local fin octobre.
- Sollicitation de la Coopérative Paysanne de Belêtre pour poursuivre la vente de pain sur le parking de la mairie jusqu'aux vacances de la Toussaint.
Le Conseil Municipal accepte cette demande.
- Demande de parents d'élèves en partenariat avec l'APE pour l'organisation d'ateliers de yoga pour les enfants après l'école dans la salle des fêtes le mardi soir de 16 h 30 à 18 h 30.
La salle des fêtes est mise à disposition du personnel communal s'occupant de la garderie afin de séparer les groupes en cas de fréquentation importante.
Une autre solution pourrait être proposée avec la pièce située à l'étage de la salle pour tous.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier d'un porteur de projets éoliens.
- Réunions diverses_:
 - ✓ Jeudi 5 novembre : réunion commission communication
 - ✓ Lundi 23 novembre 2020, préparation de la réunion du 26/11, rencontre des dolusiens suite à l'information passée en août sur le service de proximité aux habitants, la création de lien social.
 - ✓ Jeudi 26 novembre 2020 à 19 h 30 réunion publique à la salle des fêtes
- Prochain Conseil Municipal : Jeudi 12 novembre 2020 à 20h00. Visite du cabinet médical à 19 h 30. Intervention d'un membre de l'Association Nacel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.